

Vos aides à l'habitat / RÉHABILITATION

AMÉLIORER SON LOGEMENT EN CAS DE DANGER OU D'INSALUBRITÉ

Votre logement a besoin d'être rénové car il présente des risques pour votre santé ou votre sécurité ?

Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'ANAH* a mis en place un dispositif d'aides pour vous accompagner dans le financement de vos travaux de rénovation.

Des aides dans quelles situations ?

Pour les travaux de mise en sécurité de votre logement.

Par exemple :

- La rénovation du réseau d'eau, la reprise de l'électricité et de l'installation gaz ;
- Le remplacement de la toiture ou la reprise des fondations ;
- Si votre logement a fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril, ou d'un rapport d'évaluation relatif à l'existence d'une situation d'insalubrité ou de dégradation importante.

Les aides cumulables à travers ce dispositif :

ANAH* : 50 % du montant HT des travaux plafonné (en fonction des ressources) ;
Saint-Flour Communauté : 10 % du montant HT des travaux plafonné + prise en charge du montage du dossier (en fonction des ressources).

L'aide est de : 36 000 € maximum (en fonction du montant HT des travaux).
Vous pouvez également être aidés par d'autres organismes (Caisses de retraites, PROCIVIS, CCAS, ...).

*ANAH : Agence Nationale de l'Habitat



Sous réserve des critères d'éligibilité fixés par l'Etat, grâce à Saint-Flour Communauté, Oc'teha vous accompagne gratuitement dans le montage administratif, technique et financier de votre dossier.

L'accueil physique dans les bureaux ainsi qu'en permanence s'effectue sur rendez-vous.

Contactez Oc'teha :

Tél : 04.71.45.62.12 / 07.50.59.91.27

Mail : habitat15@octeha.fr / habitatcantal@octeha.fr

A Saint-Flour, les bureaux d'Oc'teha vous accueillent au sein de la nouvelle Maison de l'Habitat et du Patrimoine de Saint-Flour Communauté, sur RDV

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

 Maison de l'Habitat et du Patrimoine
17 bis Place d'Armes
15100 Saint-Flour (Ville Haute)

En territoire, des permanences habitat, sur RDV



 Maison « France Services »
de Chaudes-Aigues

3ème mercredi du mois
De 13h30 à 15h

 Maison « France Services »
de Pierrefort

1er et 3ème mercredi du mois
De 10h30 à 12h

 Maison « France Services »
de Ruynes-en-Margeride

2ème jeudi du mois
De 14h30 à 16h

 Maison « France Services »
de Neuvéglise-sur-Truyère

1er mercredi du mois
De 14h30 à 16h

Les visites techniques chez les propriétaires sont obligatoires dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention. Toutes les mesures de protection sanitaire sont mises en place afin de vous accueillir et visiter vos logements en toute sécurité.

